

PARLAN

Infos Municipalité

n° 2- 2010



COMMUNE DE PARLAN
(CANTAL)



Mairie de Parlan

☎ : 04-71-46-12-70

Fax : 04-71-46-12-94

Mail : mairiedeparlan@orange.fr

SOMMAIRE

	3
Le mot du Maire	
Le budget	4 - 5
Foyer de vie pour handicapés légers	6
Travaux de voiries	7 - 8
Téléphonie mobile garage communal	9
Un défibrillateur sur la commune La vie scolaire	10
Ludobus Recensement	11
Un peu d'histoire...	12
Infos pratiques	13

Le mot du Maire



L'équipe municipale a agit tout au long de l'année sur tous les dossiers prioritaires pour notre commune.

Au début de l'année, les agents municipaux s'est employée à réaliser les accotements de la traversée du bourg ainsi que les travaux de voirie et de réfection des ponts du Bessaire et de Soulaques.

La micro centrale photovoltaïque est mise en fonction le 23 avril sur la toiture du bâtiment communal.

L'acquisition de la maison polygone a permis d'accueillir cinq résidents.

En septembre, les travaux du foyer de vie sous la conduite de la Communauté de communes Cère et Rance ont démarré avec, pour objectif, une fin de chantier pour mars 2010.

Les travaux de restauration de la grangette sont bien avancés. Maçonnerie, charpente et couverture sont terminées.

Enfin, la téléphonie mobile est en fonction grâce à tous les agents de la société Graniou.

La venue à Parlan du Secrétaire d'État Alain MARLEIX avec son annonce d'un raccordement du CD 233 à la RN 122 et l'aide de 20 000 euros ont couronnés nos efforts sur ces deux dossiers.

Je tiens à adresser des remerciements à tous nos interlocuteurs : au Président de la Communauté de communes Cère et Rance, au Président du Conseil Général, à Monsieur Alain MARLEIX et à Monsieur le Préfet du Cantal. Leur écoute et leurs décisions permettent à notre commune de préparer son avenir avec plus d'espoir.



Quelques pistes pour 2010 :

- ◆ *Le dossier de résidence pour seniors est à l'étude ; un relevé topographique réalisé par la commune, sert de base au projet d'implantation de la résidence. Les parties concernées seront informées et associées à la connaissance des éléments du dossier quand il sera élaboré ;*
- ◆ *L'achèvement des travaux du Foyer de vie et de la grangette Martin va nous mobiliser dans le premier trimestre 2010 ;*
- ◆ *Comme je l'ai déjà indiqué, un porteur de projet de champ solaire nous a contacté. Nous réaliserons, dès que les choses seront plus élaborées, une réunion publique d'information.*

2010 devra aussi voir la réalisation de l'assainissement du village de Laborie, d'un programme de voirie communale ainsi que la voirie du lotissement.

2010 devra aussi apporter des réponses en matière de foncier à bâtir pour accueillir des populations nouvelles.

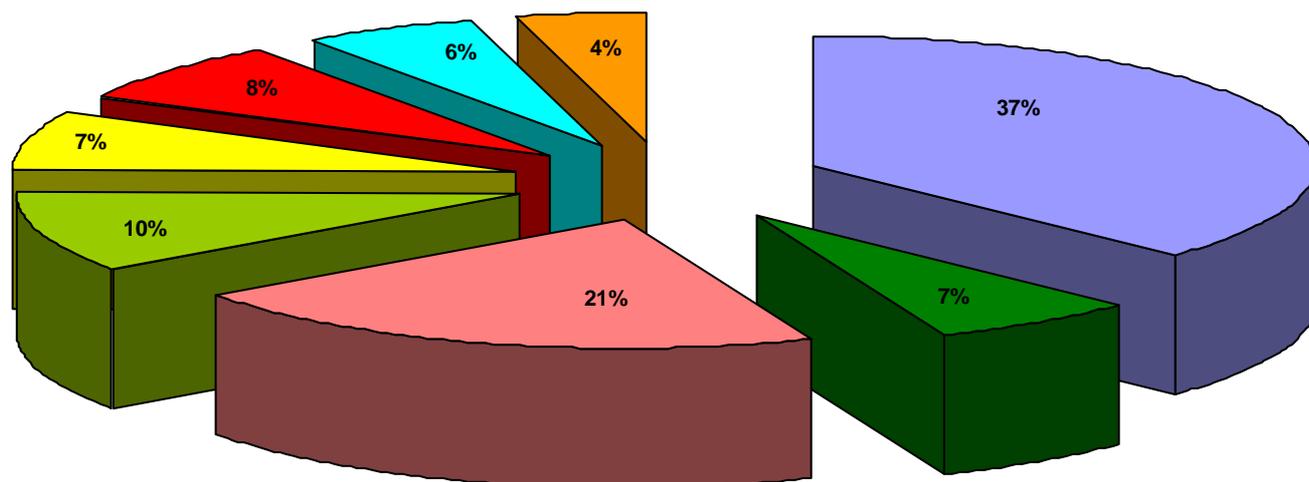
Je tiens à remercier tous les conseillers pour leur disponibilité et leur dévouement. Je tiens à remercier également l'ensemble du personnel communal qui se mobilise et sait répondre présent.

Que chacun se mobilise pour faire de Parlan une commune plus accueillante, plus attractive, capable d'offrir un cadre de vie prometteur.

LE BUDGET

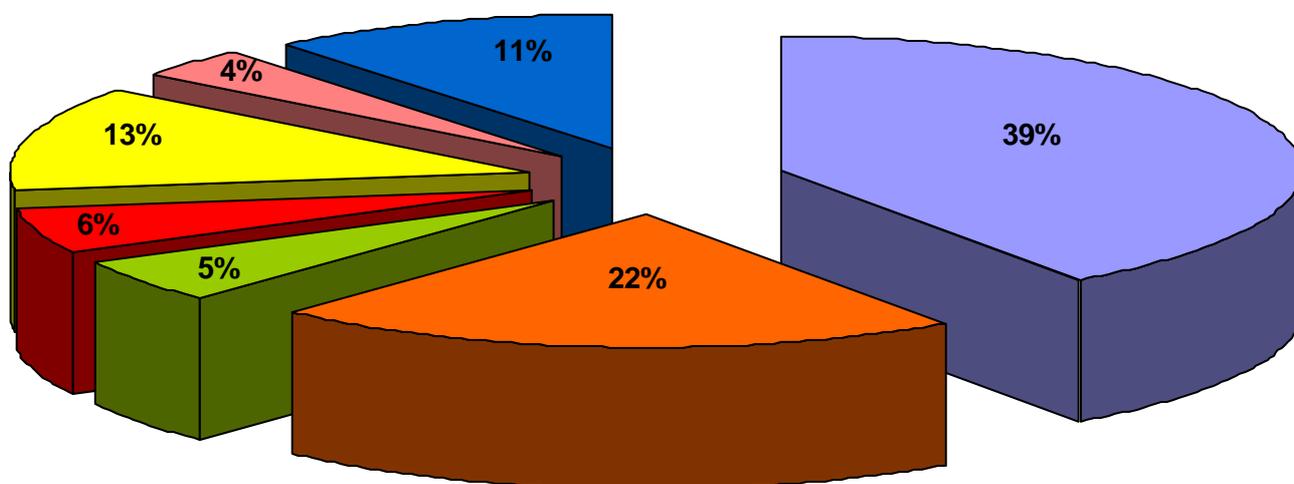
➤ Le budget de fonctionnement s'équilibre à 392 856 €

Dépenses de fonctionnement



■ Masse salariale	■ Frais financiers
■ Frais d'entretien	■ Fournitures (école, carburant)
■ Gestion de fonctionnement	■ Subventions à divers organismes (CCAS, associations)
■ Dépenses imprévues	■ Contribution SIVU

Recettes fonctionnement

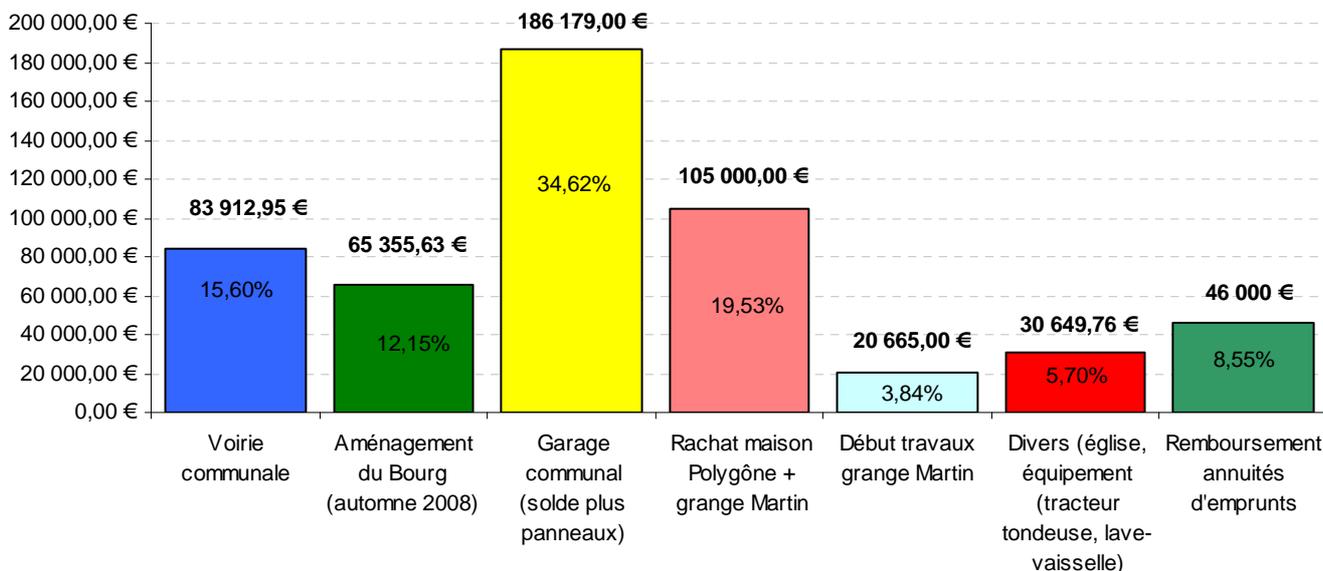


■ Dotation Etat	■ Impôts locaux
■ Indemnités Polygones	■ Reversion communauté de communes
■ Excédent Budget 2008	■ Loyers
■ Divers (travaux en régie, remb. travaux de la Poste)	

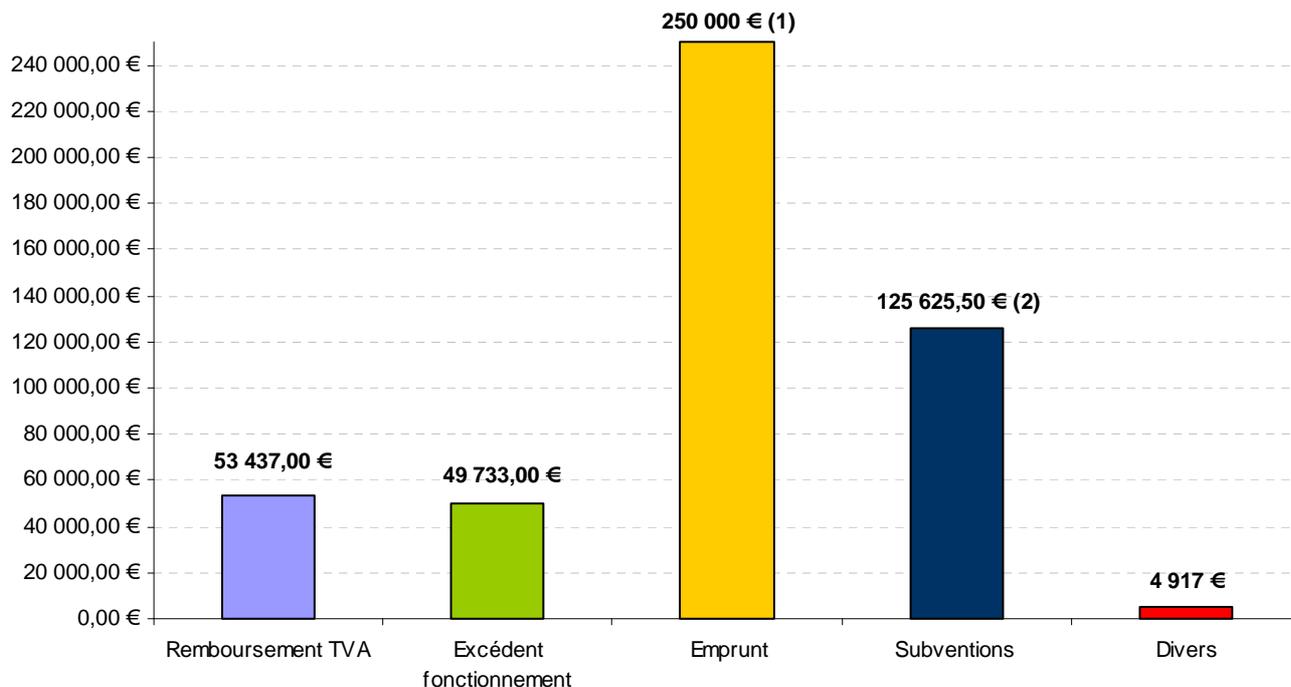
LE BUDGET

➤ Le budget d'investissement s'élève à 537 762,34 €.

Dépenses investissement



Recettes investissement



- (1) Emprunt : 130 000 € pour les panneaux photovoltaïques ; 70 000 € pour la maison Polygone ; 50 000 € pour la voirie
- (2) Subventions : 2 846 € - divers (FEC...) ; 71 762 € pour le garage ; 19 160 € pour la maison Polygone (DDR) ; 31 854 € pour la voirie (DGE + Conseil Général)

FOYER DE VIE POUR HANDICAPES MENTAUX



Le projet de création d'un foyer de vie pour handicapés mentaux légers devient une réalité. La Communauté de Communes a fait l'acquisition de la maison Martin pour un montant de 160 000 €.

Les travaux d'aménagement s'élèvent à 580 000 €, pour une capacité d'accueil de dix handicapés. Ce projet est subventionné par :

- Le Conseil Général pour un montant de **220 000 €**
- Le Conseil Régional **231 000 €**
- État - D.D.R. (Dotation Développement Rural) **89 000 €**

Par ailleurs, la commune a racheté à l'Office Polygone la maison située sur la place, à proximité de la maison Martin. Dans celle-ci, sont hébergés cinq handicapés logés en appartements.

La Municipalité a également acquis la petite grange située dans l'enclos Martin destinée elle aussi à accueillir deux handicapés. Deux appartements y seront conçus.

Dans ce projet communautaire, la part communale sera constituée par les rachats de la maison polygone pour un montant de 97 000 €, frais de notaire compris et de la grangette Martin pour 11 000 €, frais de notaire compris également, avec un montant de travaux de restauration estimé à 80 000 €.

Le total investi par la commune de Parlan s'élèvera à 188 000 € environ et financé par des subventions déjà obtenues, à savoir :

- D.D.R. : 35 160 €
- Réserve ministérielle : 20 000 €



L'ensemble des travaux sera terminé courant mars 2010 et l'Association « Château d'Espinassol » pourra s'installer dans des locaux propres à son bon fonctionnement. Nous rappelons que le foyer accueillera un total de vingt et une personnes handicapées :

- Dix dans la maison Martin
- Sept dans les appartements
- Quatre en familles d'accueil

L'hébergement en famille d'accueil et en appartements a pris effet début mai 2009. Trois familles d'accueil se sont portées candidates :

- Thérèse et Patrick CLAMAGIRAND
- Pascale et Bernard LEYBROS
- Laurence et Philippe RIEU

Elles sont rémunérées par l'Association. Les deux premières familles assurent l'accueil de deux handicapés chacune, la troisième fait office de famille relais.

Les résidents en appartements sont locataires en versant un loyer mensuel à la Mairie. Ce projet a permis la création de six emplois rémunérés par l'Association :

- Deux A.M.P. (Aide Médico Psychologique)
- Un éducateur
- Un E.S.F. (Économie Sociale Familiale)
- Deux veilleurs de nuit

Après six mois de vie aux appartements, les résidents sont très contents de vivre dans le village et ont noué des relations avec les commerçants locaux ainsi qu'avec les voisins.

TRAVAUX DE VOIERIES

2009 SOLDERA L'AMÉNAGEMENT DU RD3 EN AGGLOMÉRATION DU PONT DE LA MARTINE À L'ÉTANG

- ☞ Une nouvelle couche de finition a été faite sur la partie qui va de la boulangerie au pont de La Martine pour palier aux anomalies observées quelques mois après que la première tranche ait été réceptionnée. Ces travaux ont été entièrement pris en charge par la société Colas. Nous avons été confrontés ensuite à des remontées de goudron. La Colas a dû remettre une couche de gravillons pour y remédier. Cela proviendrait de l'époque des travaux faits un peu trop tard en 2008 (après le mois de septembre) et provoquerait une mauvaise évaporation de l'eau contenue dans la grave émulsion (température trop basse). Cette eau empêcherait la pénétration du goudron, d'où tous ces problèmes de remontée de goudron sur la chaussée en période de forte chaleur. Dorénavant, nous réaliserons les travaux de voirie de mai à août.

☞ TRANCHE DE LA CABINE TÉLÉPHONIQUE À L'ÉTANG :



Les trottoirs ont été faits par nos agents communaux, avec l'aide de Sylvain Lavergne (Dispo Services à Maurs) ainsi que le mur après la grange Ols, pour éviter que toute l'eau de pluie qui ruisselait vers l'étang n'inonde plus la cour de leur propriété. Le coût des matériaux utilisés s'élève à 2 733 €.

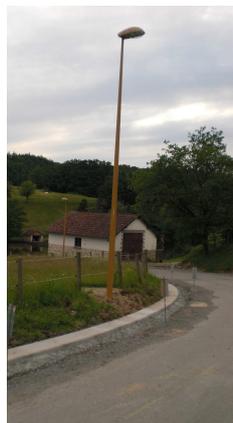
L'entreprise Caumon a réalisé les réseaux secs, pluvial et égouts pour un montant de 12 135 €.

Les travaux d'électricité s'élèvent à 8 000 €, les 40 % supplémentaires étant pris en charge par le Syndicat électrique.

Le Sivu de la Fontbelle s'est acquitté d'une somme de 39 000 € pour mettre l'alimentation en eau potable aux normes.

1 700 € de subvention ont été accordés à la commune par le Conseil Général pour sa participation à la réfection du revêtement de la voirie.

Les honoraires et les travaux faits par la Colas s'élèvent à 45 895,04 € TTC.



VOIERIES COMMUNALES :

- ☞ **Chemin du Bessaire** : grâce à l'accord conclu avec Monsieur Jean BROUSSOULOU pour un échange de terrain avec la commune, nous avons pu procéder à l'élargissement du chemin avec en contrepartie, la remise en état du mur qui soutient le terrain de M. BROUSSOULOU par nos agents communaux.

Le pont du Bessaire a été lui aussi élargi. Tous ces travaux sécurisent l'accès des camions et des engins agricoles. Le revêtement partiel du chemin, une fois les travaux réalisés, a pu être fait.

- ☞ **Chemin de Gagnoles** : le tournant a été élargi grâce au terrain cédé par la famille Amadiou.
- ☞ **La Croix du Fût à la limite de la commune de Labastide du Haut-Mont** : le revêtement a été partiellement refait.
- ☞ **Lagarde** : nous avons terminé jusqu'au village le revêtement de la chaussée.
- ☞ **Enfour** - sortie de la stabulation du GAEC CANAL : après l'élargissement de la chaussée, un revêtement s'imposait.
- ☞ **Soulaques**, sur le chemin qui rejoint La Vitarelle : le pont s'effondrait ; l'entreprise Caumon l'a refait en busant le ruisseau.
- ☞ **Longuescombes** : pour permettre à Messieurs NOZIERES et MOUSHEIT d'avoir un accès plus facile à leur maison, Christian MAZIC a donné du terrain. C'est l'entreprise PUECH qui a réalisé les travaux.
- ☞ Enfin, le **chemin du Bastidet** a été refait gratuitement par la Colas pour remercier la commune pour l'ensemble des travaux qu'elle lui a confié en 2009.

Le total des travaux de voirie communale réalisés par la société Colas s'élève à 65 933,69 €.

Quand chacun y met du sien, on peut facilement faire évoluer les dossiers. Que tous ceux qui y ont contribué en soit ici remerciés.

144 230 € T.T.C. de travaux et d'achat de matériaux, répartis comme suit :

Voierie communale :

- **Entreprise Caumon** : 12 076,07 € TTC (intervention sur le chemin du Bessaire, le pont de Soulaques, le hangar communal et le chemin de Gagnoles).
- **Entreprise Yves PUECH** : 861,12 € TTC (chemin de Longuescombes)
- **Société COLAS** : 65 933,69 € TTC

Achat de matériaux :

- Pont du Bessaire : 3 233,66 €
- Pont de Soulaques : 439,27 € (buses)
- Travaux du bourg : 2 733,19 €

Travaux du bourg :

- **Entreprise Caumon** : 12 135,81 € TTC
- **Société COLAS** : 45 895,04 € TTC

Pour financer la totalité de ces travaux, nous avons réalisé un emprunt de seulement 50 000 €.

TELEPHONIE MOBILE

Implantation du relais sur les hauteurs de Contival

Fin novembre, le socle destiné à recevoir l'antenne du relais téléphonique a été réalisé par l'entreprise GRANIOU.

Courant décembre, l'entreprise TEIL a la charge de réaliser la fixation de l'antenne dont la hauteur est de 35 mètres.

Le financement de ces opérations est pris en charge par SFR qui sous-traitera aux deux autres opérateurs : Orange et Bouygues. Ainsi, la commune de Parlan bénéficiera d'une couverture téléphonique optimale.

Merci aux familles Malroux et Courdier qui ont permis à la commune de réaliser ce projet.

Merci aussi aux agriculteurs qui ont participé à l'acheminement du béton pour la réalisation du socle ainsi qu'à celui de la grue nécessaire à la mise en place du relais.



GARAGE COMMUNAL

Commencé en 2008, il a été achevé cette année. Entièrement recouvert de panneaux photovoltaïques, la production d'électricité a démarré le 23 avril 2009. Le coût total de cet investissement s'élève à 231 609,50 € T.T.C., dont :

- ☛ 174 260,40 € pour la partie photovoltaïque
- ☛ 57 349,10 € pour le bâtiment lui-même (architecte, charpente, aménagement intérieur et extérieur).

Le financement se décompose comme suit :

- ☛ Un prêt de 130 000 € sur quatorze ans pour une annuité de 12 000 € ;
- ☛ L'obtention de 71 760 € de subventions :
 - 7 500 € de réserve parlementaire de Monsieur JARLIER
 - 30 426 € de F.E.C. (Fonds d'Équipement des Communes)
 - 33 836 € de D.G.E. pour les panneaux
- ☛ Le solde de 29 849,50 € a été autofinancé.

L'inauguration par Monsieur MARLEIX, Secrétaire d'État a eu lieu le 3 octobre.

Au 23 octobre dernier, après six mois de fonctionnement, la production de 21 850 KW a permis l'édition d'une première facture envers EDF pour un montant de 13 141 €.



UN DEFIBRILLATEUR SUR LA COMMUNE



Samedi 10 octobre, le Maire et Évelyne VEYRIERES, Présidente de la Caisse Locale de GROUPAMA accueillent Guy LAVIGNE, Président de GROUPAMA D'OC et Martine CRUEGHE, Directrice de l'établissement d'Aurillac pour la remise d'un défibrillateur.

Cet équipement a été cofinancé par la Municipalité et la Caisse Locale de GROUPAMA de Parlan.



Monsieur AUZOLLE a présenté cet appareil et son fonctionnement. Chacun a pu ainsi être convaincu de l'utilité d'un tel équipement. Le défibrillateur est installé chez « Pierre » à la disposition de tous. Une formation à son utilisation a eu lieu le 24 novembre à la salle polyvalente. Deux personnes de chaque association et de la Caisse Locale y ont participé, soit au total 29 personnes. La commune a pris en charge les frais de formation, soit 20 € par personne.

LA VIE SCOLAIRE

Compte tenu de l'effectif prévu pour la rentrée 2009—2010, nous avons perdu un poste d'enseignant pour notre école. Mesdames ARTHAUD et ALBESSARD nous ont quitté pour rejoindre d'autres écoles et Madame Corinne MEINIER a donc été affectée au poste vacant.. L'organisation des classes se présente ainsi :

☞ Corinne MEINIER	CE1	2 élèves
	CE2	6 élèves
	CM1	3 élèves
	CM2	7 élèves
☞ Sandrine ALVES	CP	3 élèves
	Grande Section	5 élèves
	Moyenne Section	4 élèves
	Petite Section	6 élèves
	Petite Section 1	3 élèves

En ce qui concerne les PS 1, ce sont trois élèves qui intégreront l'école en cours d'année. L'effectif total se chiffre à 39 élèves.

Les enseignantes sont aidées au quotidien par Dominique FAU et Nathalie EMONARD. Des modifications ont été réalisées : la salle de classe libérée a été transformée en salle de sciences et musique pendant la journée et en garderie pour le matin et le soir. Nathalie EMONARD assure cette surveillance.

A la demande des maîtresses, les barrières en bois qui délimitaient l'aire de sable ont été enlevées par les agents communaux par souci de sécurité. Un jardin pédagogique va être créé par les maîtresses et élèves, ce qui devrait permettre aux enfants de déguster en fin d'année scolaire le fruit de leur plantation. Tous dons de graines ou de plans le printemps prochain seront les bienvenus.

Un projet d'école, mis en place depuis septembre 2007 pour une durée de 3 ans, évolue autour de la maîtrise de la langue orale et de l'ouverture culturelle. Cette année, le choix s'est porté sur la découverte des continents pour la classe maternelle et CP, projet autour de l'eau et développement durable pour les CE et CM.

LUDOBUS

Créé en 2000, à l'initiative d'associations familiales (fédérations Familles Rurales, ADMR et UDAF), le ludobus est une ludothèque itinérante. Son but est de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant par le jeu.

Les animations du ludobus sont :

- Destinées aux jeunes enfants de 0 à 6 ans : les enfants restent sous la surveillance de l'adulte accompagnant (parent, grands-parents, assistante maternelle...) pendant la durée de la séance
- Ouvertes à tous et à toutes, libres et gratuits
- Ludiques et pédagogiques : des jeux de qualité, variés et adaptés aux différents âges des enfants (jeux d'encastrement, jeux de motricité, puzzles, tapis pour les bébés...) mais aussi des jouets (dînette, petites voitures...) sont proposés et mis à la disposition des enfants qui y ont accès au gré de leurs envies
- Encadrées par deux animatrices, professionnelles de la petite enfance, et des bénévoles de l'ADMR.

A l'initiative de l'ADMR du Ségala, le ludobus s'installera et vous accueillera dans la salle d'activité du groupe scolaire du ROUGET de 10 H 30 à 12 H 00 les lundis suivants :

☞ **8 février 2010**

☞ **8 mars 2010**

☞ **26 avril 2010**

☞ **31 mai 2010**

☞ **28 juin 2010**

☞ **4 octobre 2010**

☞ **22 novembre 2010**

☞ **13 décembre 2010**

RECENSEMENT 2010

Le recensement de la population se déroulera du **21 janvier au 20 février 2010**. Il sera réalisé par **Magali ESTIVAL**.

Les statistiques fournies par le recensement permettent aux communes de se projeter dans l'avenir. Le nombre d'habitants, leur âge, profession, déplacements quotidiens sont autant d'informations qui peuvent être à l'origine de projets pour nos campagnes.

Votre participation est essentielle.

Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à Magali.

UN PEU D'HISTOIRE...

L'amateur d'histoire locale situera Parlan tout près de Bessonies (Lot) où fut arrêté le Maréchal Ney, maréchal d'Empire, en août 1815.

A Parlan, il se souviendra du château, dont l'imposant donjon dominait, avec celui de Naucaze, toute la région. Dévasté par un incendie accidentel en 1740, puis reconstruit, il est victime de pillage en 1792. Mobilier et archives disparaissent et la flèche de la tour s'effondre. Il ne reste plus aujourd'hui qu'un corps de logis profondément transformé attenant à l'église. Dans l'enclos, subsistent les fondations de la tour ainsi qu'une des deux granges couverte de lauzes où des générations d'enfants attendant l'heure du catéchisme organisèrent de mémorables parties de cache-cache.

Pendant des siècles, il fut la propriété de la famille de Lagarde de Saignes dont un des membres a ramené les reliques de Saint Césaire depuis Arles jusqu'à Mours. A la révolution, le dernier seigneur se fixa au château de Lestrade dans cette même commune où son arrière petit fils était maître Jalenques, notaire.

Au bourg, se tenaient quatre bonnes foires, dont les plus renommées, celles de décembre et janvier, voyaient s'échanger des centaines de porcs élevés dans toute la région productrice de châtaignes de qualité.

C'est dans les années 1830 que la commune connaîtra son plus fort peuplement : 1 053 habitants. La première guerre mondiale aggravera le phénomène du dépeuplement et au milieu des années 1950, ce chiffre était divisé par deux. Le dernier recensement l'a établi à plus de 300.

A partir de 1827, l'église est agrandie vers l'est et son clocher reconstruit. Les délibérations du conseil de fabrique (conseil paroissial) puis du conseil municipal nous apprennent qu'à cette date, les murs collatéraux sont en partie écroulés. La voûte de la chapelle menace de s'effondrer mettant en danger la vie des nombreux fidèles venus souvent des paroisses voisines, pour assister aux deux messes du dimanche.

Elle conserve sur une croisée d'ogives dans la nef latérale sud, vestige le plus ancien de l'édifice, les armoiries des seigneurs de Parlan. Des statues des 17 et 18èmes siècles sont installées dans la nef centrale : Saint-Roch en bois polychrome et Saint-Georges, patron de la paroisse, en bois doré. D'autres statues en bois de la Vierge et de l'Immaculée Conception ornent deux autels. Il ne subsiste de l'important retable central que les éléments restaurés et fixés sur le mur de la sacristie. Au fond, on peut apercevoir, donnant accès à la tribune, la porte qui permettait aux occupants du château d'assister aux offices religieuses célébrés dans la chapelle seigneuriale.

En 1978, l'entreprise Courdier, aidée par de très nombreux bénévoles, dégage les murs des plâtres qui les recouvraient. L'abbé Boissonnade participe activement aux travaux en réalisant les peintures du plafond central et la mise en lumière. Les toiles de l'artiste Vernhes, représentant des scènes quotidiennes et religieuses de la vie rurale sont installées tout autour de l'édifice. Deux magnifiques bannières de procession du 19ème siècle, récemment restaurées grâce à la générosité de Mme V. DOMINGO, seront placées en sécurité dans le chœur.

Mais si Parlan est entré dans le souvenir populaire, c'est à son étang, d'aucuns diront son « lac », qu'il le doit. Ornement décoratif et réserve alimentaire pour les châtelains, ses eaux gardent encore le secret (*) de ces cloches qui y auraient été jetées : « Los componos d'o Porlon soun tombado din l'estong ».

(*) l'origine de cette croyance est incertaine : ont-elles été cachées pendant la révolution de 1789 pour éviter qu'elles ne soient fondues ou plutôt ont-elles disparues pendant les guerres de religion qui opposèrent dans la région catholiques et protestants dans les années 1560 ? Les cloches actuelles datent de 1835 et 1850.

Rédigé par Gérard OLS

(Source : archives du Cantal)

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

- Lundi, mercredi, et vendredi matin de 9 h à 12 h
- Permanences du Maire le lundi de 11 h à 12 h

Numéros utiles

- Mairie 04-71-46-42-70
- École 04-71-46-17-96
- La Poste 04-71-46-15-52

Horaires d'ouverture du bureau de poste

- Lundi et mardi de 14 h à 16h30
- Mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30
- Samedi de 9h à 11h30

Tarifs communaux

- Ticket de cantine : 1.50 euros
- Ticket de garderie : 0.90 euros la demie journée

Nourrices agréées

- Madame MORIN Évelyne
- Madame LABORIE Martine

Tarifs de la salle polyvalente

- gratuite pour les associations de la commune
- utilisateurs résidants sur la commune : 50 euros, caution demandée de 80 euros
- associations externes à la commune : 100 euros, caution demandée de 80 euros
- Utilisateurs ne résidants pas sur la commune : 100 euros, caution demandée de 80 euros

Horaires d'ouverture de la décharge cantonale à Saint-Mamet

- Lundi, mardi et mercredi de 8 h à 12 h
- Vendredi et samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Fermeture le jeudi et dimanche

Associations de notre commune

▪ **A.C.C.A.**

Président : **Gérard LAGARRIGUE**

▪ **AMICALE LAIQUE**

Président : **Laurent LABORIE**

▪ **ANCIENS COMBATTANTS**

Président : **Roger LAFRAGETTE**

▪ **CLUB DES ETANGS**

Président : **Roger LAFRAGETTE**

▪ **COMITE DES FETES**

Président : **Nicolas BERNADIE**

▪ **GYMNASTIQUE VOLONTAIRE**

Présidente : **Monique MONTILLET**

▪ **J.S.P.**

Président : **Bernard LEYBROS**

▪ **PARLAN FIESTA**

Président : **Philippe MAZET**